LE SITE CARMILA-INVEST.COM

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Ce site frauduleux est une première. Il s'agit de vous inciter à investir dans des centres commerciaux ! Le rendement est bien sur garanti et plus qu'intéressant. Il s'agit bien sur d'une nouvelle arnaque des réseaux franco-israéliens. Surtout ne donnez pas UN CENTIME !

Le site internet

Il a été créé le 04/05/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/carmila-invest.com

Nos recherches

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 78 36 45
Le numéro 07 57 90 54 66
Le numéro 07 56 26 50 49

Il s'inscrit dans une série intéressante :

bordeauxdirect1969.com	07 56 26 49 98
carmila-invest.com	07 56 26 50 49
aldeta-immo.com	07 56 26 50 57
auxuliaire-de-finance.com	07 56 26 50 57
campeli-immo.com	07 56 26 50 68

Ils font l'objet de plusieurs alertes :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/505316

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/503068

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Thomas DELALANDE
- Mme Catherine DESCHAMPS

Les produits

Le site propose d'investir par l'intermédiaire d'une société dans des centres commerciaux. L'erreur juridique commise au début de l'arnaque sur les parkings a été évitée. Il n'est pas vendu en direct des surfaces... Cela serait totalement impossible. Nous publions la "belle" brochure :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/06/La-brochure-du-site-carmila-invest.com_.pdf

Regardez les rendements...

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une VRAIE société qu'il est inutile de contacter. Nous publions le lien vers le VRAI SITE :

https://www.carmila.com/commerce/

Les règlements

Le site utilise :

Un compte irlandais ayant l'IBAN IE70 IPBS 9906 1029 3155 45
Un compte suédois ayant l'IBAN SE58 9770 0000 0100 0906 0830

Conclusion

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.